

# CHARTRE D'EXIGENCE DE SERVICE PUBLIC



Nous, citoyennes et citoyens, organisations associatives, syndicales et politiques, élu-e-s, voulons exprimer par notre soutien à cette charte et aux cahiers qu'elle introduit, **notre exigence de Biens Communs et de Service Public.**

Seul en effet, l'outil que représente **le Service Public**, grâce à un statut public, et dans des conditions de fonctionnement démocratique, peut permettre aux Pouvoirs Publics d'orienter leurs politiques économiques, sociales, écologiques, de façon cohérente et durable, vers des objectifs d'intérêt général.

**Laisser des intérêts privés particuliers s'en emparer, c'est vouer ces politiques aux logiques de la commercialisation et de la mise en concurrence, génératrices d'inégalités.**

— **NOUS AFFIRMONS** que les Pouvoirs Publics, à tous les niveaux, ont la responsabilité de conduire des politiques qui garantissent et rendent effectives les conditions pour que soit remplie la première des exigences, celle de la dignité de tout être humain.

Le mouvement et la cohésion de toute société qui souscrit à cette exigence et veut se donner les moyens d'y répondre réellement, doivent être fondés sur les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité ainsi que sur un développement continu des droits démocratiques dans tous les secteurs de la vie sociale, y compris à l'entreprise, qu'elle soit publique ou privée.

Cette activité démocratique citoyenne est indispensable à la définition des besoins essentiels des populations.

Les Services Publics ont un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre des politiques publiques destinées à les satisfaire. Leur nécessité et le caractère démocratique de leurs principes de fonctionnement, associant salariés, usagers et élus, doivent être reconnus de manière constitutionnelle.

Tout un ensemble de biens et de services, dont l'accès et l'usage sont indispensables à la dignité et à l'épanouissement de l'être humain, doivent voir leur statut public, social et laïc, non commercial, affirmé et garanti par la loi, comme c'est déjà le cas pour une partie d'entre eux.

Ils doivent être identifiés comme autant de moyens permettant le libre et plein exercice des droits fondamentaux



Ils doivent être préservés de toute mise en concurrence et appropriation privée qui les soumettraient aux impératifs de rentabilité financière des marchés, comme ils doivent l'être de toute discrimination sexiste, religieuse et raciste.

**Il appartient à la République de garantir sur l'ensemble du territoire l'unicité des principes de fonctionnement des divers services publics et d'en assurer l'égalité d'accès et d'usage aux citoyennes et citoyens.**

C'est un enjeu majeur, tant pour :

- affirmer le caractère solidaire et démocratique de la politique d'aménagement du territoire ;
- que pour articuler et harmoniser, dans l'intérêt des populations, les dynamiques de développement durable au service du progrès social et les gestions conduites par les Collectivités, à quelque niveau que ce soit.

— **NOUS DEMANDONS** donc à tou-te-s les candidat-e-s aux élections municipales et cantonales, à s'engager solennellement, s'ils sont élu-e-s, **à mettre en œuvre dans le cadre fixé par la loi, de leurs responsabilités, les principes suivants :**

**FAIRE LE CHOIX DU SERVICE PUBLIC.**

**MENER SYSTEMATIQUEMENT LE DEBAT ET UNE ACTIVITE DE PROMOTION DU SERVICE PUBLIC** et de son utilité pour les populations, face au pilonnage idéologique et médiatique « *Avec le privé, ça marche mieux !* » quotidiennement démenti par les faits.

**AGIR AVEC LES HABITANT-E-S pour que la collectivité territoriale** dont elles/ils font partie reste à tout moment maîtresse des objectifs et de la mise en œuvre des politiques qu'elle définit, contrôle et évalue en matière de service public et de missions de service public.

**AGIR AVEC LES HABITANT-E-S pour que l'Union Européenne reconnaisse que les activités inhérentes à l'exercice des droits fondamentaux**, dont la définition doit figurer avec valeur contraignante dans le texte des traités, relèvent de services publics non marchands et donc non soumis à la concurrence.

L'Union doit se mettre en capacité d'impulser des politiques solidaires, y compris financièrement, pour permettre qu'en son sein des coopérations d'entreprises publiques se développent et que le modèle social qui doit être au cœur du projet européen s'émancipe des aberrations de la course à la rentabilité financière.

**AGIR AVEC LES HABITANT-E-S pour que les services publics d'État et les réseaux d'entreprises publiques** soient en capacité de répondre avec efficacité aux besoins de l'échelon local concerné.

**Le critère de proximité doit rester capital pour la qualité du service public. Il en va du respect de l'égalité et de la solidarité sur l'ensemble du territoire de la République.**

Il l'est également pour la qualité de la vie quotidienne de la population en matière d'éducation, de formation, d'emploi, de services à la petite enfance, aux personnes handicapées, âgées et dépendantes, d'accès aux soins, au logement, à l'eau potable, à l'énergie, de transports en commun, d'activités postales, de communication et d'information, d'organisation des loisirs, d'équipements et d'activités artistiques et culturels, de justice et de sécurité publique.

**— NOUS CONSIDÉRONS que l'État est responsable d'une orientation politique générale qui doit définir tou-te-s ces activités et services comme autant de missions relevant du Service Public.**

C'est donc à lui qu'il revient en premier lieu, notamment dans sa politique budgétaire et fiscale, de s'assurer, avec les collectivités territoriales et dans le cadre des compétences que la loi leur attribue, que le système réponde avec efficacité aux besoins des populations et leur permette d'exercer librement et pleinement leurs droits fondamentaux.

Pour cette raison nous soutenons sans réserves les associations, partis, syndicats et mouvements qui revendiquent la création d'un service public du logement, véritable outil d'une politique sociale du logement en France et dont la gestion doit s'effectuer au plus près des habitant-e-s. **La gestion du livret A doit rester du domaine public ainsi que la Caisse des Dépôts et Consignations dont il faut développer les missions et qui doit constituer un élément essentiel d'un système renforcé de Crédit Public.**

Nous revendiquons également la création d'un service public de la petite enfance et du service public d'aide aux personnes dépendantes et aux personnes âgées.

**— NOUS VOULONS :**

- que soit effectif l'accès gratuit de tous les enfants à une école publique de qualité, à proximité de l'habitation, et que soit assurée la possible scolarisation dès l'âge de 2 ans à l'école maternelle publique.
- que la commune ou l'intercommunalité, avec l'aide des départements et des régions et dans le cadre d'une politique publique nationale de l'Eau, puisse faire à tout moment le choix de la Régie Publique de l'eau.
- que soient effectifs le droit au travail, à un logement décent, à pouvoir se nourrir et se soigner.

L'efficacité des services publics implique une participation des salariés, des usagers et des élus au contrôle de leur bon fonctionnement et de la façon dont ils remplissent leurs missions, dans le respect des attributions de chacun et selon des modalités qui peuvent varier en fonction des spécificités des services.

— **NOUS VOULONS** la développer en revendiquant et en participant à la mise en place de lieux d'échange, de concertation et de décision, type Conseils, intégrés officiellement aux modes de fonctionnement, pour les services publics et missions de services publics qui sont placés sous la responsabilité des Collectivités.

Celles-ci doivent pouvoir exercer réellement un rôle de veille et intervenir en matière de services publics sur les objectifs, le fonctionnement et le respect des missions dont l'État est le garant.

Au contraire, depuis des années, sous l'influence du dogme libéral, celui-ci pose comme inéluctable la baisse des dépenses publiques, des prélèvements obligatoires, et pratique de façon autoritaire un étranglement des finances locales débouchant sur une mise en concurrence des territoires et un développement des inégalités.

**L'EXIGENCE DE SERVICE PUBLIC que nous voulons porter n'a de sens que si les Collectivités disposent des ressources suffisantes pour les politiques qu'il leur revient de décider et de conduire dans le cadre d'une autonomie accrue de gestion.**

— **NOUS EXIGEONS** que l'État :

- s'engage davantage sur sa participation au financement de ces politiques.
- qu'il cesse d'opérer sur les collectivités des transferts de charges sans contreparties équivalentes.
- qu'il procède à une réforme efficace de la taxe professionnelle, avec suppression des plafonnements et prise en compte des actifs financiers dans le calcul de l'assiette.
- qu'un système de péréquation juste et efficace soit instauré entre les différents territoires ne bénéficiant pas des mêmes ressources locales.

Il ne le fera qu'avec des changements politiques profonds réorganisant la mobilisation des ressources financières du pays, au profit de l'investissement écologiquement et socialement responsable, de l'emploi qualifié, de l'augmentation de la part des salaires dans la valeur ajoutée.

**La réforme fiscale que nous voulons** doit certes viser une répartition plus juste des contributions demandées mais plus encore favoriser **une autre finalité** de la richesse produite, **une autre utilité du système**, fondée sur la satisfaction des besoins des populations.

**Cela exige des services publics** en capacité de jouer un rôle déterminant dans les dynamiques économiques et sociales décidées et portées par les collectivités territoriales afin qu'elles restent **au service de l'intérêt général, de l'égalité, de la solidarité.**

#### **Convergence nationale**

Hôtel de Ville 23000 Guéret

Tél. : 06 81 98 94 46 (Bernard Defaix)

Courriel : nosfuturs@tiscali.fr

Site internet : <http://www.v-s-p.org>